



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 689-2175 / 1-800-465-4579 — M-03

2025-06-96

**PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DE BELLECHASSE
MUNICIPALITÉ DE SAINT-RAPHAËL**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil de la Municipalité de Saint-Raphaël, le 3 juin 2025, à 19h55, au Centre communautaire, à laquelle séance sont présents le maire Monsieur Richard Thibault et les conseillers suivants:

Siège #2 - Gaétan Roy
Siège #4 - Tonia Despont
Siège #5 - Michel Turcot
Siège #6 - Éric Trudel

Formant quorum sous la présidence de Monsieur Richard Thibault, Maire. Sont aussi présent monsieur Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier et Madame Valérie Bergeron, adjointe de direction et greffière-trésorière adjointe.

1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE

Après vérification du quorum, monsieur le Maire déclare la séance ouverte.

2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1 - OUVERTURE DE LA SÉANCE
- 2 - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
- 3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025
- 4 - MOT DU MAIRE
- 5 - INFORMATION PUBLIQUE
- 6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS
- 7 - CORRESPONDANCE REÇUE
 - 7.1 - Dépôt - Renouvellement du contrat d'assurances municipales
- 8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION
 - 8.1 - RÉSOLUTION - Embauche du coordonnateur en loisirs
- 9 - FINANCES
 - 9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de mai 2025
 - 9.2 - Programmes et subventions
 - 9.3 - Dons et commandites
 - 9.3.1 - RÉSOLUTION - Demande de contribution «Campagne annuelle de Moisson Beauce»
- 10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE
 - 10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de mai 2025
 - 10.2 - RÉSOLUTION - Demande de dérogation mineure, 21, Rocher-Fleury
 - 10.3 - RÉSOLUTION - Demande PIIA, 76, rue Principale
 - 10.4 - RÉSOLUTION - Demande PIIA, 134, rue Principale
 - 10.5 - RÉSOLUTION - Application de la réglementation concernant les conteneurs maritimes
 - 10.6 - RÉSOLUTION - Application de la réglementation en lien avec les aménagements de stationnement résidentiel
- 11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique
 - 11.2 - RÉSOLUTION - Demande à la Sureté du Québec concernant les excès de vitesse sur le territoire
- 12 - TRAVAUX PUBLICS
 - 12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics
 - 12.2 - RÉSOLUTION - Pétition demandant à la municipalité de retirer un lampadaire
 - 12.3 - RÉSOLUTION - Lignage des rues
- 13 - LOISIRS
 - 13.1 - ANNONCE - Programmation des fêtes de la Saint-Jean



N° de résolution
ou annotation

2025-06-97

- 14 - LÉGISLATION
- 15 - VARIA
- 16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS
- 17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE
- 18 - DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU CONSEIL)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** l'ordre du jour tel quel.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3 - ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 - Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025

Une copie du procès-verbal de la séance ordinaire du conseil tenue le 6 mai dernier, a été remise à tous les membres du conseil au moins 72 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance et ainsi nous dispenser d'en faire la lecture en séance;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ADOPTER** le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 mai 2025

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - MOT DU MAIRE

Le mot du maire est reproduit en tout ou en partie dans le journal municipal.

5 - INFORMATION PUBLIQUE

Pour votre information:

1. Les travaux du 1er rang se terminent actuellement. Vers le 5 juin.
2. Les travaux du rang du Sault se termineront vers le 16 juin.
3. Les travaux sur les rangs non pavés sont en cours avec le matériel récupéré des travaux du 1er rang et du rang du Sault. Par la suite, des travaux seront mis en œuvre sur différentes autres artères de la municipalité.

6 - PREMIÈRE PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

1. Une citoyenne demande la raison des identifications sur les bacs de déchets.
R: un inventaire est présentement en cours afin que chaque citoyen paye sa juste part des coûts de collecte des déchets. À ce jour, plus de 100 poubelles non autorisées ont été inventoriées. Ces poubelles représentent un coût de 23 000\$ pour la municipalité et non payées par les utilisateurs. Ce coût est donc payé par les autres citoyens. Dorénavant, les « poubelles autorisées » seulement seront vidées et l'inventaire sera inscrit au dossier citoyen.

Horsne citoyenne demande si les VTT (véhicule tout-terrain) ou VHR (véhicule



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4579 — M-103

2025-06-98

hors route) sont autorisés dans les rues de la municipalité ou sur les terrains municipaux? R: Selon le code de la sécurité routière, il est strictement interdit d'utiliser un VTT/VHR sur des routes, rues ou autres voies de circulation. Un parcours est prévu dans le village mais celui-ci est permis uniquement pour les VTT/VHR membre de la fédération québécoise des clubs quads. La circulation sur les routes municipales est donc interdite.

3. La citoyenne demande de quelle façon il est possible de faire respecter la réglementation ainsi que les nuisances? R: Les citoyens doivent comme la municipalité faire des plaintes à la SQ afin que ceux-ci fassent respecter les règles de conduite.

Questions du public par courriel / courrier:

Aucune

7 - CORRESPONDANCE REÇUE

Ce point présente les documents reçus pour le conseil en dehors des points traités à la présente séance.

7.1 - Dépôt - Renouvellement du contrat d'assurances municipales

ATTENDU la réception du renouvellement de notre contrat d'assurance le 5 mai 2025;

ATTENDU les recommandations émises par le courtier;

ATTENDU que le contrat reflète les besoins de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE CONFIRMER** la réception du renouvellement et d'autoriser celui-ci;
- **DE CONFIRMER** les informations et modifications émises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

8 - GESTION DES SERVICES - ADMINISTRATION

8.1 - RÉSOLUTION - Embauche du coordonnateur en loisirs

ATTENDU le poste vacant de coordonnateur(trice) des loisirs depuis le 1er mars 2025 ;

ATTENDU la réception de candidatures et de la mise en place d'un processus d'embauche ;

ATTENDU la recommandation du directeur général et de l'adjointe de direction d'embaucher monsieur Michel Fradette à titre de coordonnateur des loisirs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'EMBAUCHER** monsieur Michel Fradette à titre de coordonnateur des loisirs, et ce, à partir du 11 juin 2025 ;



N° de résolution
ou annotation

2025-06-100

- **D'AUTORISER** monsieur Claude Morin, directeur général, ainsi que monsieur Richard Thibault, maire, à signer le contrat de travail énumérant les différentes conditions d'emploi pour le poste mentionné.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

9 - FINANCES

9.1 - ADOPTION des dépenses du mois de mai 2025

ATTENDU QU'UNE copie de la liste des comptes du mois de mai 2025 a été remise à tous les membres du conseil au moins 48 heures avant la tenue de la présente séance afin de leur permettre d'en prendre connaissance;

ATTENDU QUE l'ensemble du dossier de facturation ainsi que les pièces justificatives étaient disponibles pour consultation et analyse durant la semaine précédant le conseil;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 375 677\$ correspondant au paiement des quotes-parts de la MRC et de la Sûreté du Québec est incluse à la somme des paiements;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 17 847.87\$ correspondant au paiement de la vérification comptable est incluse à la somme des paiements;

ATTENDU QU'UNE dépense non-récurrente de 70 153\$ correspondant au paiement du renouvellement d'assurances municipales est incluse à la somme des paiements;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AUTORISER** les dépenses de mai 2025 payées par le greffier-trésorier et d'autoriser le paiement des comptes au montant total de 654 500.93\$.

Je soussigné, Claude Morin, directeur général et greffier-trésorier, certifie que la municipalité a, dans son compte général, les crédits pour payer ces dépenses.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9.2 - Programmes et subventions

L'équipe municipale s'active à saisir toutes les opportunités de financement et de subventions afin de soutenir la santé financière de la municipalité de même que supporter les projets des différents départements. Suivi des demandes:

- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL)- 2025 (139 538\$) - **confirmé**
- Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), volet redressement 1er rang, 5e rang et rang du Sault (2 500 000\$) - **confirmé**
- Programme d'infrastructure sportive et récréative, (900 000\$) - en préparation de dépôt
- Programme culturel pour la santé mentale des jeunes 12-18 ans (30 000\$) - **refusé**
- Programme d'aide à la voirie locale - volet projets particuliers d'amélioration des routes 2025 (16 810\$) - **confirmé**
- Programme de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ 2024-2028 (1 325 000\$) - **confirmé**
- Programme en sport et en activité physique (49 000\$) - **confirmé**
- Programme Nouvel Horizon (17 500\$) - **confirmé**
- Programme 4500 bornes (48 000\$) - **confirmé**
- Programme TECQ-PRABAM (129 253\$) - **confirmé**



N° de résolution
ou annotation

2025-06-101

Formules d'Affaires CCL (418) 663-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

2025-06-102

- Programme emploi d'été Canada (6 762\$) - confirmé
- Programme des fêtes de la Saint-Jean (1 800\$) - confirmé

Les travaux de demandes de subventions en cours offrent un potentiel monétaire en 2025 de 5 131 163\$

9.3 - Dons et commandites

9.3.1 - RÉSOLUTION - Demande de contribution « Campagne annuelle de Moisson Beauce »

ATTENDU la réception d'une correspondance provenant de « Moisson Beauce », demandant à la Municipalité une contribution financière de 300\$ afin d'assurer la pérennité de leurs opérations ;

ATTENDU QUE « Moisson Beauce » redistribue à deux (2) organismes de la MRC de Bellechasse, soit « Frigos pleins » ainsi que « L'Arche le printemps » ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** un don à « Moisson Beauce » d'un montant de 300\$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

10 - URBANISME - DÉVELOPPEMENT DU TERRITOIRE

10.1 - DÉPÔT des permis et certificats de mai 2025

En mai, les services municipaux ont émis 123 permis ou certificats dont:

- Certif. Autorisation d'abattage d'arbres: 6
- Permis d'addition d'un bâtiment: 15
- Permis d'agrandissement: 13
- Certificat d'autorisation - autre: 1
- Permis de construction: 13
- Certificat d'autorisation de démolition: 3
- Certificat de déplacement: 1
- Demande de dérogation mineure: 2
- Certificat d'autorisation d'enseigne: 1
- Permis de lotissement: 5
- Certificat de mur de soutènement: 1
- Certificat d'autorisation de piscine: 4
- Permis de rénovation: 35
- Permis d'installation septique: 6
- Permis de transformation: 6
- Permis captage des eaux souterraines: 7
- Permis de transformation: 2
- Permis de brûlage: 3

Pour une valeur totale foncière de 9 201 062.00\$

10.2 - RÉSOLUTION - Demande de dérogation mineure, 21, Rocher-Fleury

CONSIDÉRANT QU'une demande de dérogation mineure s'avère nécessaire pour le 21, rue du Rocher-Blanc, concernant les travaux suivants ;

- Construction d'un garage légèrement débordant la façade de la résidence.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement de zonage



N° de résolution
ou annulation

2022-228 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 26 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** la demande de dérogation mineure concernant les travaux énumérés aux présentes, tel que présenté au comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 26 mai 2025, pour le 21, rue du Rocher-Blanc.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-103

10.3 - RÉSOLUTION - Demande PIIA, 76, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 76, rue Principale, concernant les travaux suivants ;

- Rénovation extérieure incluant le revêtement, le remplacement des fenêtres et des portes, la réparation de la toiture et certains travaux d'esthétiques au bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no. 2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;

CONSIDÉRANT une recommandation conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 26 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** la demande de PIIA concernant les travaux énumérés aux présentes selon les conditions suivantes tel que présenté par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 26 mai 2025, pour le 76, rue Principale soit:
 - Recommandation : Le vinyle étant à proscrire dans la zone patrimoniale il est suggéré d'utiliser un matériau de meilleure qualité pour la façade avant.
 - Obligation : Ajouter les cadrages/moulures autour des fenêtres et portes tel que le bâtiment était à l'origine.
 - Obligation : Retirer les volets qui ne font pas partie du patrimoine du bâtiment.
 - Obligation : Choisir des vitrages à carreaux pour les fenêtres pour revenir au style d'époque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-104

10.4 - RÉSOLUTION - Demande PIIA, 134, rue Principale

CONSIDÉRANT QU'une demande de PIIA s'avère nécessaire pour le 134, rue Principale, concernant les travaux suivants ;

- Remplacement des fenêtres sur la façade du bâtiment.

CONSIDÉRANT QUE cette demande est assujettie au règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA), règlement no.2017-185 de la Municipalité de Saint-Raphaël ;



N° de résolution
ou annotation

Formules d'Affaires CCL (416) 685 2175 / 1 800-463-4578 — M-103

CONSIDÉRANT la recommandation favorable conditionnelle du comité consultatif d'urbanisme (CCU) obtenue lors du comité tenu le 26 mai 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par
ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** la demande de PIIA concernant les travaux énumérés aux présentes avec les recommandations, tel que présenté par le comité consultatif d'urbanisme (CCU) le 26 mai 2025, pour le 134, rue Principale soit:
 - Façade avant il est requis de conserver le style de fenêtres avec les battants ou d'ajouter des meneaux.
 - Ajouter les cadrages / moulures autour des fenêtres de la façade avant tel que les bâtiments d'époque.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-105

10.5 - RÉOLUTION - Application de la réglementation concernant les conteneurs maritimes

ATTENDU que la municipalité a reçu quelques plaintes de citoyens concernant l'ajout de conteneur maritime sur des propriétés;

ATTENDU que plusieurs conteneurs sont apparus dans la municipalité au cours des dernières années et ce sans autorisation ou permis;

ATTENDU que la municipalité est régie par un règlement le zonage 2022-228 et que celui-ci interdit ou encadre l'utilisation de ce type d'entreposage;

ATTENDU que la municipalité ne souhaite pas créer de nuisance visuelle, d'impact négatif sur l'environnement des citoyens;

ATTENDU que le Comité Conseil en Urbanisme lors de la rencontre du 26 mai dernier a fait une recommandation en lien avec l'application du règlement mentionnant que selon les articles 53 et 75 qui interdisent ou limitent les autorisations possible devait être appliqué par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'APPLIQUER** le règlement de zonage et les articles associés au conteneurs maritimes;
- **DE PROCÉDER** aux avis requis envers les citoyens contrevenants.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2025-06-106

10.6 - RÉOLUTION - Application de la réglementation en lien avec les aménagements de stationnement résidentiel

ATTENDU que la municipalité a reçu une demande de citoyens concernant l'ajout de zones de stationnement sur sa propriété;

ATTENDU que plusieurs citoyens ont aménagé des stationnements non-conformes dans la municipalité au cours des dernières années et ce sans autorisation ou permis;

ATTENDU que la municipalité est régie par un règlement le zonage 2022-228 et que celui-ci encadre l'aménagement de stationnement, leur dimension et le minimum de gazon à maintenir en façade des routes;

ATTENDU que la municipalité ne souhaite pas créer de nuisance visuelle, d'impact négatif sur la qualité d'environnement visuel et créer des zones



N° de résolution
ou annotation

2025-06-107

densément converties en stationnement au détriment d'aménagement de verdure;

ATTENDU que le Comité Conseil en Urbanisme lors de la rencontre du 26 mai dernier a fait une recommandation en lien avec l'application du règlement mentionnant que selon les articles 97 à 105 qui encadrent l'autorisation possible devait être appliqué par la municipalité;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé à la demande de monsieur le Maire d'utiliser le droit de veto afin de reporter à une séance ultérieure le sujet.

11 - SÉCURITÉ PUBLIQUE

11.1 - DÉPÔT du rapport mensuel de la sécurité publique

Le dépôt du rapport mensuel de mai du service de sécurité publique est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

11.2 - RÉSOLUTION - Demande à la Sureté du Québec concernant les excès de vitesse sur le territoire

ATTENDU la réception de plainte de citoyens demandant des actions concrètes contre les excès de vitesse sur les routes de la municipalité;

ATTENDU que le directeur de la sécurité publique mentionne qu'il y a effectivement beaucoup de contrevenants liés à la vitesse sur le territoire;

ATTENDU que la présence de la Sureté du Québec est insuffisante sur notre territoire;

ATTENDU les besoins de sécurité de la population;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **DE DEMANDER** à la Sureté du Québec d'augmenter leur présence sur le territoire pour agir en sécurité routière;
- **DE DEMANDER** à la Sureté du Québec d'augmenter les interventions contre les contrevenants en VTT/VHR sur les voies de circulation et les terrains de la municipalité;
- **DE DEMANDER** l'ajout d'opérations « impacts » sur la vitesse notamment par des contrôles plus fréquents et ce, sur divers secteurs de la municipalité;
- **DE CONVENIR** avec la municipalité des actions qui seront effectuées pour améliorer la situation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12 - TRAVAUX PUBLICS

12.1 - DÉPÔT du rapport mensuel des travaux publics

Le dépôt du rapport mensuel de mai du service des travaux publics est déposé au conseil par le directeur général, monsieur Claude Morin. Monsieur Morin en fait la lecture au public.

2025-06-108

12.2 - RÉSOLUTION - Pétition demandant à la municipalité de retirer un lampadaire

ATTENDU la réception d'une pétition de mai dernier demandant de retirer un lampadaire nuisant à certains résidents;



N° de résolution
ou annotation

2025-06-109

Formules d'Affaires CCL (418) 688-2175 / 1-800-463-4578 — M-103

ATTENDU que le directeur de la sécurité publique ne voit aucune problématique de sécurité lié à ce retrait;

ATTENDU la possibilité de récupérer ledit lampadaire pour un autre secteur de la municipalité;

IL EST PROPOSÉ PAR : Tonia Despont

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'AVISER** que la demande pourra être appliquée uniquement si la majorité des citoyens du secteur soit l'avenue Bernard-Dumont Ouest se prononce en faveur de la démarche de retrait du lampadaire.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

12.3 - RÉSOLUTION - Lignage des rues

ATTENDU les prix obtenus de trois (3) entreprises spécialisées par appel d'offres sur invitation;

ATTENDU que le contrat est octroyé conditionnellement à la réalisation des travaux avant la fin du mois de juin;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Gaëtan Roy

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **D'ACCORDER** le contrat de lignage des routes à l'entreprise Escali-pro inc. de Montmagny à un montant de d'un maximum de 24 000\$ advenant des modifications à la quantité de marquage;
- **QUE** les frais seront couverts par les fonds des opérations de la municipalité;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

13 - LOISIRS

13.1 - ANNONCE - Programmation des fêtes de la Saint-Jean

Monsieur le maire présente les activités entourant la programmation de la Saint-Jean-Baptiste. La programmation se veut familiale et ludique. Les citoyens sont invités à venir participer aux différentes activités qui se clôtureront par le feu d'artifices.

14 - LÉGISLATION

15 - VARIA

16 - DEUXIÈME PÉRIODE DE QUESTIONS

Questions du public sur place:

1. Un citoyen demande si le Droit acquis. S'applique concernant la distance en lien avec le cadastre. R: le droit acquis s'applique uniquement si celui-ci est prouvable et/ou inscrit aux actes notariés. Faire appliquer légalement un droit acquis nécessite une démonstration de la preuve en cours si celle-ci n'est pas légalement enregistrée.
2. Une citoyenne demande s'il y a eu des développements avec Medway. R: Nous avons actuellement signifié notre cessation de bail. Nous avons effectué le dernier paiement lié à la cessation. Nous n'avons eu aucun suivi de leur part suite à notre avis d'intention.
3. Une citoyenne demande si un suivi est fait concernant les ressources auprès des aînés? R: un répertoire sera éventuellement créé mais pour l'instant, les ressources disponibles sont répertoriées par la MRC. La MRC peut donc fournir des détails à ce sujet.



N° de résolution
ou annotation

2025-06-110

Une citoyenne mentionne de venir ce dimanche encourager nos jeunes entrepreneurs au centre communautaire de 10h à 14h. C'est une journée d'implication pour le développement de nos jeunes. 10 jeunes entrepreneurs seront présents pour vous présenter leur entreprise et leurs produits.

17 - CLÔTURE ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Les sujets étant tous traités,

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Turcot

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- **QUE** cette séance ordinaire soit levée, l'ordre du jour étant épuisé.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

Fermeture à 20h45.

Richard Thibault
Maire

Claude Morin, Adm.A.
Directeur général et Greffier-trésorier

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je soussignée certifie par la présente que les crédits budgétaires sont disponibles pour les dépenses décrites par le conseil de cette assemblée de la susdite municipalité.

Claude Morin, Adm.A., directeur général et greffier-trésorier

Je, Richard Thibault, Maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Richard Thibault, Maire

18 - DOCUMENTATION DE LA SÉANCE DE TRAVAIL (HORS SÉANCE DU CONSEIL)

1. Rencontre d'un citoyen - Frédéric Guillemette
2. Résumé du dossier en cours municipale - Réal Dionne
3. Résumé du dossier en cours municipale - Rolland Robichaud
4. Dossiers du maire
5. Dossiers du DG



N° de résolution
ou annotation

6. Révision salariale - responsable bibliothèque
7. Entrée nord du village
8. Signalement à l'environnement
9. Demande de rencontre du MARS
10. Varia

Formules d'Affaires CCL (416) 689-2175 / 1-800-463-4578 — M-103